L'ABEILLE DE LA N.-ORLEANS

Bureaux, No 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

MARDI MATIN, 11 AVRIL

LA CONSCRIPTION.

Liste des noms du 3me District.

Nos lecteurs trouveront dans notre partie anglaise la liste des noms du 3me District tirés au sort ce matin.

LE TIRAGE DANS LE SECOND DISTRICT.

Le tirage pour le Second District qui devait commencer aujourd'hui, a été remis à demain matin, à dix heures, par suite de quelques arrangements à prendre. Nous avons déjà dit qu'il avait lieu rue Royale, dans le local de l'ancienne poste.

PAR LE TELEGRAPHE.

DEPECHES TRANSMISES A *L'ABEILLE*

Nouvelles de Mobile.

Capitulation du fort Espagnol.

700 PRISONNIERS.

Bureau du télégraphe militaire, 10 avril, 10 h. a. m.

La dépêche suivante annonçant la prise du fort Espagnol a été reçue ce matin.

Bo au Valesseau 10 avril.

Au major-général Hurlbut.

Général, j'ai l'honneur de vous informer de la reddition du Fort Espagnol, dans la baie de Mobile. Je suis arrivé dans la baie de Mobile dimanche à midi, et j'ai été informé sur le navire amiral que le fort s'était rendu à 1 heure et demie le 9 courant, avec environ 700 prisonniers.

Le fort a été bombardé par les batteries de terre à cinq heures après-midi, le 8. Les remorqueurs et autres bateaux ont été occupés toute la journée d'hier à la pêche des torpilles, et ils en ont relevé une vingtaine.

La rivière Blakely paraît être pleine de ces machines infernales. Quand je partais une des canonnières de bois se dirigeait du côté de la ville et autant que j'ai pu en juger avec ma lunette je n'ai rien pu découvrir qui indiquât que les rebelles y fissent attention.

Je n'ai pu découvrir aucun steamer aux wharfs de la Mobile. L'impression était que la ville avait été évacuée.

Les troupes après avoir pris possession du Fort Espagnol ont ouvert le feu sur les batteries sur la rivière, mais ces batteries n'ont pas riposté.

John R. Jeagus, 1er lieutenant.

Nouvelles additionnelles

DU NORD:

Nous trouvons dans les journaux de l'Ouest, apportés par le *Peytona*, les nouvelles additionnelles qui suivent:

DE St-LOUIS.

Bruit de la capture du Fort Smith.

[Dépêche à la *Tribune* de Chicago.]

St-Louis, 3 avril—On a reçu aujourd'hui un rapport suivant lequel les rebelles auraient attaqué et pris le Fort Smith, Arkansas. On n'ajoute pas foi à ce rapport au quartier général.

Le rapport sur la visite du général Pope à Helena, envoyé de Caire par le télégraphe, a été supprimé ici par ordre du général, afin d'empêcher que des renseignements ne soient divulgués pour le bénéfice des Choctaws. Le général Pleasanton est avec Pope.

Le ticket radical a été élu aujourd'hui par une majorité de 2000 en moyenne. Le vote a été faible. Les radicaux n'ont fait aucun effort, attendu que le résultat était prévu dès le commencement.

Election du Connecticut.

Hartford, 3 avril—Voici le vote de cette ville: Pour gouverneur—Buckingham, unioniste, 2,420. Seymour, démocrate, 2,172.

Pour le Congrès—Deming, unioniste, 2,490. Twichell, dém. 2,188.

New Haven, 3 avril—New Haven donne une majorité unioniste de 390 et au candidat unioniste pour le Congrès une majorité de 288. Les autres candidats unionistes ont des majorités variant de 200 à 500.

Hartford, 3 avril—Le sénateur unioniste du 1er district a 630 voix de majorité, dans le 2me, la majorité unioniste est de 702 et dans le 3e de 26 seulement.

Une proclamation de M. Seward.

Washington, 4 avril—Ce qui suit a été promulgué aujourd'hui par le secrétaire d'Etat:

A tous ceux que cela peut concerner.

Attendu que depuis quelques temps des personnes mal disposées ont traversé la frontière des Etats Unis et sont entrées par mer dans les ports, venant de pays où elles sont tolérées, et ont commis des félonies capitales contre les biens et la vie de citoyens américains, aussi bien dans les villes que dans les districts ruraux du pays.

C'est pourquoi, au nom et par l'autorité du président, je fais connaître aujourd'hui qu'une récompense de $1000 sera payée par ce département pour la capture de chacun de ces félons sur sa condamnation par un tribunal civil ou militaire, à quiconque les arrêtera et livrera à la garde des autorités civiles ou militaires des Etats Unis.

La même récompense sera donnée aux mêmes conditions pour la capture de toute personne entrant ainsi dans les Etats Unis et qui commettra des actes offensifs après la publication de cette proclamation; une récompense de $500 sera remise, sur conviction, pour l'arrestation de toute personne qui aura aidé et assisté ou contribué à la perpétration des actes de la classe dont il est question ci-dessus, dans les limites de la garde des autorités civiles ou militaires des Etats Unis.

Donné sous ma signature et avec le sceau du département d'Etat, à Washington, ce 4 avril 1865.

Wm. H. Seward,
Secrétaire d'Etat.

La capture de Selma.

Le Vicksburg *Herald* du 4 a publié ce qui suit:

Information a été reçue au quartier général du général Smith, que Selma, Alabama, a été prise par une colonne de cavalerie du général Wilson.

Le général Forrest a attaqué Wilson et a été mis en déroute. Il a perdu un grand nombre d'hommes faits prisonniers.

Nous n'avons pas d'autres détails.

IMMIGRATION—Il résulte du rapport récemment publié par la commission d'émigration, que 222,338 personnes ont débarqué à N York dans le courant de l'année 1864. Ce chiffre se décompose comme suit:

Irlandais	89,706
Allemands	57,372
Anglais	23,871
Divers	11,767

La commission a reçu 7359 personnes dans son hôpital de Ward's Island, 235 dans son infirmerie spéciale pour la petite vérole, elle en a enterré 978 à ses frais; elle a fourni des emplois, des vivres, des logements ou des moyens de transport à 28 957.

Un nouvel hôpital va être construit au prix de $350,000. La commission a des économies suffisantes pour faire face à cette dépense.

EUROPE.

La nouvelle du voyage de la famille impériale à Lyon paraît se confirmer; les préparatifs de la réception sont déjà commencés. L'empereur et le prince impérial se rendront dans la seconde ville de l'empire, dès les premiers jours d'avril moment où on commencera à attaquer les fortifications condamnées. On ajoute que Victor Emmanuel se rendra également à Lyon vers la même époque, pour s'y rencontrer avec l'empereur. La commission chargée, par le conseil municipal, de l'examen des projets de travaux publics présentés par le préfet du Rhône, a adopté à l'unanimité les différentes améliorations dont la lettre de l'empereur indiquait les bases principales.

La discussion continuait au sénat sur la convention du 15 septembre. Plusieurs orateurs étaient encore inscrits, et on ne pensait pas que l'adresse pût être votée avant quelques jours.

M. Bonjean a fait l'éloge du discours de M. Rouland, et démontré la validité des lois organiques que les papes avaient plusieurs fois acceptées. Il a également parlé en faveur des libertés gallicanes et blâmé l'instruction donnée dans certains séminaires. Il a fait le tableau de l'influence croissante du parti clérical, en citant des chiffres; il a prouvé que le nombre des personnes engagées dans les ordres religieux qui, en 1858, était de 64,314, s'élève aujourd'hui à 108,000. M. Bonjean a exprimé sa confiance dans la plus grande partie des sociétés religieuses, mais il a ajouté qu'il en existait une qu'il considérait comme plus dangereuse à elle seule que toutes les autres réunies, la société des Jésuites. M. Bonjean a rappelé que cette société était interdite par les lois françaises, et il a prié le gouvernement de mettre la loi en vigueur.

L'archevêque de Paris a exposé la situation réelle, et dit que si les lois organiques déterminant les relations entre l'Etat et l'Eglise n'existaient pas, il faudrait les faire, mais que, comme elle existaient, il était nécessaire de les observer. L'archevêque a parlé dans un sens de conciliation et a recommandé l'entente entre l'empereur et le pape.

Le bruit courait à la chambre que la *Constitutionnel* publierait un article conseillant l'apaisement mutuel des passions religieuses, et exprimant l'espoir que l'adresse serait votée unanimement par le sénat.

Des lettres de Rome annoncent que M. de Sartiges a eu avec le pape une longue entrevue. Dans cette audience, l'ambassadeur de France aurait déclaré au saint père qu'en présence de la prochaine mise à exécution de la convention du 15 septembre, il était à désirer que le gouvernement pontifical entrât, à l'égard du gouvernement italien, dans la voie de conciliation que l'empereur avait toujours conseillée.

Après cette entrevue, dans laquelle le pape n'aurait pu se défendre d'une certaine animation, une assemblée de cardinaux, a été réunie pour recevoir du saint père communication des paroles échangées avec M. de Sartiges. Les cardinaux auraient approuvé la réponse du pape, contenue, comme toujours, dans les mots sacramentels: *Non possumus.*

D'après une correspondance particulière, il aurait de nouveau été question, dans cette réunion des cardinaux, d'une convention conclue il y a quelque temps avec l'Espagne, et aux termes de laquelle le pape, s'il devait quitter Rome, trouverait un asile aux îles Baléares.

Une partie de l'armée française d'occupation fait ses préparatifs pour rentrer en France. En présence de ce fait, la cour de Rome commence à se convaincre que le gouvernement français retirera toutes ses troupes dans le délai de deux ans fixé par la convention du 15 septembre. L'évacuation rend probable le départ du Saint-Père, car il n'est pas possible de compter sur l'armée pontificale. Elle est trop peu nombreuse et Mgr de Mérode ne l'a rendue ni plus disciplinée, ni plus fidèle à la cause du pape. Le corps de la gendarmerie, sur lequel on pouvait compter, s'est lui-même désorganisé.

Victor Emmanuel est de retour à Florence, où il surveille l'installation définitive de la maison royale. Les travaux qu'on exécute à la villa de Petraja ne pouvant être terminés avant quelques mois, le roi a choisi pour sa résidence une villa du prince Demidoff à Quarto, tout près de Florence. Vers le milieu du mois, le roi retournera à Turin, et peut-être quelque temps encore il continuera à séjourner tour à tour dans la nouvelle et dans l'ancienne capitale.

Tous les fonctionnaires et employés de la cour ont reçu l'avis officiel d'avoir à transférer leur résidence à Florence. La cour des comptes a pris des mesures pour que la moitié de son personnel se trouve installé au mois d'avril. Plusieurs ministères, et entre autres celui de l'instruction publique, ont déjà commencé leur installation. Les archives et les papiers de plusieurs administrations ont commencé également à prendre le chemin de la nouvelle capitale. Seulement tout cela a lieu sans bruit et sans ostentation.

Echos Parisiens.

Paris, 15 mars

—La présidence du corps législatif, vacante par la mort du duc de Morny, fait surgir bien des noms, et on désigne tout haut des fauteuils candidats au redoutable fauteuil: MM. Drouyn de Lhuys, Magne, Vuitry, Delangle et Baroche. Si M. Drouyn de Lhuys passait à cette présidence il aurait pour successeur au ministère des affaires étrangères M. Thouvenel. Des modifications ministérielles paraissent aussi imminentes, mais elles n'atteindront point M. Duruy, le courageux ministre de l'instruction publique dont la position est plus forte que jamais, depuis la publication de son rapport sur l'instruction primaire, qui lui a valu une véritable popularité.

—Un grand nombre de députés ont pris l'initiative d'un projet qui consisterait à faire acquérir par le corps législatif la galerie de tableaux de M. le duc de Morny. Cette galerie était l'objet des prédilections particulières de l'illustre défunt. En l'achetant, le corps législatif rendrait hommage à son président, et en même temps que le palais du quai d'Orsay deviendrait par ce côté l'égal du palais du Luxembourg, qui a son musée, il perpétuerait dans son sein le souvenir de son chef si regretté. La galerie du duc de Morny est estimée à plus de trois millions.

—On dit que le *Moniteur* publiera de suite une promotion de sénateurs. Le général Fleury, M. Chevreau, préfet du Rhône, le général Mellinet et le comte Bacciochi sont les quatre personnes sur lesquelles paraît s'être arrêté le choix de l'empereur. M. Schneider, vice-président du corps législatif, ne serait pas porté sur cette liste.

—Demain, 16 mars, le prince impérial entrera dans sa dixième année. Son Altesse portera désormais, dans les cérémonies officielles, le grand cordon de la Légion-d'Honneur, et, suivant les circonstances, celui de ses autres ordres. La grand'croix de l'ordre danois de l'Eléphant vient de lui être conférée.

Il y aura, le soir, dîner officiel aux Tuileries, mais cette réunion promet d'être moins gaie que celles des autres anniversaires de la naissance du prince, car l'empereur se montre profondément affecté de la mort de M. de Morny.

—M. Michelet prépare en ce moment un nouvel ouvrage qui sera intitulé: *Histoire des douze Césars.*

—M. Le Verrier vient d'écrire à tous les ministres des marines étrangères pour leur demander de lui faire parvenir les observations du temps qui sont faites à bord des bâtiments de leur marine qui traversent l'Atlantique.

Le but de cette demande de concours est de réunir le plus de documents possibles afin de dresser *l'Atlas des Tempêtes*, qui va paraître incessamment pour 1864, et que le directeur de l'Observatoire de Paris désire rendre plus complet encore pour 1865.

Cet atlas doit rendre les plus grands services aux marines de tous les pays qui traversent l'Océan.

—Le *Courrier de Lyon* annonce la mort de M. Mathieu (de la Drôme), le célèbre météorologiste.

RELAXATION D'UN JOURNALISTE—Monsieur Stephen J Joice, l'un des rédacteurs du *Republican* de Baltimore, accusé d'avoir publié des articles d'un *caractère déloyal*, et qui après avoir été déporté au Sud et être revenu sans autorisation, avait été emprisonné au fort Delaware depuis quatorze mois, vient d'être remis en liberté.

Remplaçants—MM. A. & S. NEWHOUSE rue, No 19, rue St. Charles, ayant dans ce but déposé un cautionnement entre les mains de l'autorité, sont autorisés à fournir des remplaçants à ceux qui le sont désignés pour une service actif dans l'armée. Ils traitent à des conditions fort libérales et fournissent promptement les remplaçants demandés.

☞ MM. ANDREWS ET McBETH, 6, rue Carondelet, ayant fourni le cautionnement requis pour le fidèle accomplissement des obligations qu'ils peuvent contracter vis-à-vis du public, ont obtenu du colonel Sheldon Sturgeon, chef du recrutement et assistant maréchal-prévôt, l'autorisation de fournir des remplaçants aux personnes qui s'adresseront à eux dans ce but.

SPECTACLES.

Académie de Musique.

Mardi soir, 11 avril.

WILLIS ARMSTRONG

Annonce respectueusement à ses amis et au public que sa benefice a lieu CE SOIR. Le spectacle est des plus attrayants. 11 avril

ACADEMIE DE MUSIQUE.

RUE ST-CHARLES.

La Grande Compagnie de Variétés.

Programme complètement nouveau.

Le spectacle le plus attrayant qui ait jamais été offert aux citoyens de la Nlle Orléans.

☞ Voir les affiches.

LES FRERES HANLON

Les acrobates les plus distingués

Sont engagés et débuteront sous peu

Le bureau est ouvert de 9 heures du matin à 5 heures de l'après-midi. 9 avril

St-Charles Opera House.

74, rue St-Charles.

Lundi, 17 avril 1865.

GRAND CONCERT vocal et instrumental donné par Henry Page, avec le gracieux concours de Mlle Charpeaux, M. A. Fiandry et plusieurs amateurs distingués de la Nlle Orléans.

Prix du billet $1 00

Pour les détails, voir les programmes et les affiches chez les principaux marchands de musique où l'on se procurera des billets. 9 avril—au 17

FOIRE

Au profit de l'Asile de Ste-Croix.

L'OUVERTURE de cette foire est fixée au 14 AVRIL PROCHAIN. Elle aura lieu dans la salle de l'Opéra.

AVIS.

M. ANTOINE DUBUC,

Secrétaire de la fabrique de l'Eglise St Louis, de la Nlle Orléans,

Bureau, No 20, Place St Antoine.

Qui depuis vingt cinq ans remplit les dites fonctions et en sa qualité que dite, s'occupe de l'entreprise des ENTERREMENTS ET SERVICES FUNEBRES informe le public, ses amis et connaissances, ainsi que ceux de JEAN BONNOT, qu'il a intérêt dans l'entreprise sus dite, qu'ils tiennent en magasin tout ce qui concerne les fournitures de Pompes funèbres en général, ainsi que des garnitures et installations de

Chars funèbres et Corbillards,

dans un genre nouveau, style Européen, d'après les modèles de Paris, Londres, et aussi d'Amérique.

Ils s'occupent aussi de la construction et de l'ouverture et clôture des

Tombes et Fours dans le Cimetière St-Louis,

rue Esplanade, et les autres cimetières de la ville ainsi que la commande du clergé de l'Eglise St Louis et des autres églises de la ville.

J. BONNOT & Co,

Entrepreneurs de Pompes Funèbres,

ont et vendent à leur magasin, rue Ste Anne, No 31 entre Chartres et Royale, des Cercueils en métalliques acajou, noyer et autres bois, garnis de toutes étoffes blanches et noires, et doublés en plomb ou zinc, ciergues, crêpe, billets d'invitation, voitures, et tout ce qui concerne les funérailles.

On trouve aussi dans le dit Magasin des Cercueils de bois, genre nouveau, admirablement peints et vernis, une parfaite imitation des cercueils métalliques ayant vitre sur la couverture avec ou sans intérieur en plomb ou zinc, de la fabrication du Sieur Buchot.

MAGASIN,

31 .... Rue Ste Anne 31

5 avril—Mar J S et D—au 6

Avis au public et aux contribuables

LE soussigné, employé depuis nombre d'années dans les bureaux d'assessement, prévient les contribuables qu'il se charge du règlement des taxes d'Etat et de ville, ainsi que de l'obtention des licences. Il se charge également de faire rectifier les assessements et de faire remettre à qui de droit le montant des taxes payées par erreur. S'adresser au bureau de l'assesseur de l'Etat, No 87 rue St. Pierre, entre Chartres et Royale, de 10 heures à midi.

5 fev ☞ JOHN 4 DUFOUR.

STEAMERS POUR LA FRANCE DIRECTEMENT.

Nouvelle ligne de steamers à roues, de 1ère classe ENTRE NEW YORK ET LE HAVRE.

Les cinq premiers splendides bâtiments destinés à desservir cette ligne favorite sont les suivants:

WASHINGTON	3204 tonneaux	900 chevaux
LAFAYETTE	3204	900
EUROPE	lancé	900
FRANCE	lancé	900
NAPOLEON III	en construction	1100

Jusqu'à l'achèvement de tous ces bâtiments, le service se fera par le "Washington", capitaine A. Duchesne, et le "Lafayette", capt. A. Bocande, de la manière suivante:

DE NEW YORK AU HAVRE:

LAFAYETTE .... mercredi 26 avril.
WASHINGTON .... mercredi 24 mai.
LAFAYETTE .... mercredi 21 juin.

Prix du passage payable en or

ou l'équivalent en papier monnaie des Etats Unis.

1re cabine (y compris le vin de table) $130
2me do do do ...... $70 ou $80

Un médecin de première classe de la marine impériale est attaché à chacun des navires. Les soins et les médicaments sont gratuits.

GEO. MACKENZIE, Agent
7, Broadway, New York

A Paris, 12, boulevard des Capucines [Grand Hôtel]
Au Havre, chez William Iselin & Cie

Jours de départ, tous les LUNDIS et JEUDIS, à 5 heures p. m.

POUR BATON ROUGE, DONALDSONVILLE, PLAQUEMINES et tous les débarcadères intermédiaires sur la côte. Le magnifique bateau à vapeur VIRGINIA, capitaine E. P. Kerr, commis O. Marionneaux, partira ainsi qu'il est dit dessus.

Un commis se tiendra sur la Levée, à toute heure pour recevoir du fret.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JOHN D. WILBAIGHS, agent, No [illegible] rue Tchoupitoulas

Jours de départ—les MERCREDIS et SAMEDIS à 8 heures de l'après-midi.

PAQUEBOT REGULIER DE LA COTE—Au-dessous de la ville. Deux fois la semaine—Le beau paquebot neuf ARIZONA, capitaine W. S. Barret, James Moulton et N. Barrois, commis partira de la Nouvelle-Orléans pour les Forts Jackson et St. Philippe, la station de la Quarantaine, Bonne Rive, la Pointe à la Hache, l'Anse aux Jésuites, la Station du Bayou et tous les ports intermédiaires.

[illegible]

JOHN L. TITUS.

Bateaux à vapeur de la Compagnie de la malle de la Nouvelle-Orléans.

BEN FRANKLIN, capitaine Louis Bourbereau, commis John Kenly et John C. Lazano, part de la Nouvelle-Orléans pour Baton Rouge le [illegible] à 5 heures de l'après-midi.

BELLA DONNA, capitaine A. B. Smith, commis S. D. Moore et Geo. Ashby, part de la Nouvelle-Orléans pour Baton Rouge, Bayou Sara et Port Hudson, [illegible] à 5 heures de l'après-midi.

STAR, capitaine W. R. Greene, commis [illegible], part de la Nouvelle-Orléans pour Baton Rouge, [illegible]

[illegible]

Louis C. D'HOMERGUES, Surintendant

JOHN L. TITUS, Agent pour le fret, rue Bienville No 16.

5 avril—

Paquebot régulier du samedi—POUR VICKSBURG, NATCHEZ et tous les ports intermédiaires—Le beau bateau à vapeur JOSEPH PIERCE, capitaine P. D. Pratt, commis F. A. Sherman, partira régulièrement, pendant la saison, à [illegible]

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JOHN A. STEVENSON, agent, Rue Front, No [illegible]

Paquebot régulier du samedi soir. POUR VICKSBURG,

Grand Gulf, Rodney, Natchez, Fort Adams, Hog Point, Morganza, Bayou Sara, Baton Rouge, Plaquemines, Donaldsonville et tous les débarcadères intermédiaires sur la côte.

Le bateau neuf, bon marcheur, SARATOGA. Commandant A. J. May. [illegible]

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à J. L. TITUS.

Au coin des rues Bienville et Vieille Levée.

A. BRITTON, rue Front, No 7.

WOODRUFF, BUTLER & CO, Rue Nlle Levée, 17 et 19

Paquebot régulier du MARDI pour VICKSBURG, NATCHEZ, et tous les ports intermédiaires—Le beau bateau à vapeur GREY EAGLE, capitaine Wm. Wicliff, commis [illegible], partira régulièrement à 5 heures P. M. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à JOHN A. STEVENSON, Agt., rue Front, No 7

Le bateau à vapeur GOV. MORTON, fera des voyages réguliers pour [illegible], partira [illegible] du pied de la rue de l'Esplanade MARDI, 11 du courant, à 4 heures de l'après-midi.

Jours de départ—tous les SAMEDIS, à 5 heures de l'après-midi.

Paquebot régulier de la côte et du Bayou Lafourche—Le beau bateau à vapeur U.N.I., [illegible] partira de la Nlle-Orléans ainsi qu'il est dit ci-dessus. Il prendra du fret et des passagers pour tous les débarcadères de la côte, Donaldsonville, Paincourtville, Napoleonville, Thibodaux et tous les débarcadères du Bayou Lafourche.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

POUR THIBODAUXVILLE, et les points intermédiaires—Le bateau à vapeur LAFOURCHE, capitaine Patton, partira pour les points ci-dessus tous les SAMEDIS, à [illegible] heures du soir. Pour fret, s'adresser à bord ou à JOHN L. TITUS, agent, No 16, rue Bienville, au premier.

Jours de départ, tous les MERCREDIS à 10 heures du matin—Pour le Fort Jackson, la station de la Quarantaine, la Pointe à la Hache et tous les points intermédiaires sur la côte, au-dessous de la ville. Le beau bateau à vapeur ALGERINE, capitaine W. Smith, E. Macé et N. Barrois, commis, fera ses voyages comme paquebot régulier, ainsi qu'il est dit ci-dessus. L'ALGERINE fera le dimanche, jusqu'à la Pointe à la Hache, et le mercredi jusqu'au fort Jackson. Pour fret ou passage s'adresser à bord.

POUR LE HAVRE,

Départ le 15 avril,

Le navire français HAPPY, capitaine Kerchevry. [illegible]

EUG. ROCHEREAU & C. [illegible]

POUR VERA CRUZ—La goëlette mexicaine bien voilière HENRIETA GENTRY, capitaine A. Taxeta, ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira sous peu. S'adresser à L. JOUBLANC, 33, Passage de la Bourse, au premier.

POUR MATAMOROS—La goëlette anglaise, fine voilière et de première classe, NEPTUNE, capitaine Jafetton, ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira sous peu pour le susdit port.

Pour balance de fret et passage, s'adresser à L. JOUBLANC, 33 Passage de la Bourse, au 1er.

POUR MATAMOROS—La goëlette anglaise ALLISON, fine voilière, capitaine E. I. Ward, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à N. A. LLAMBIAS, Rue de la Vieille Levée No 115

La goëlette Allison est d'un faible tirant d'eau et d'une petite capacité, elle offre de grands avantages aux expéditeurs. 21mars

POUR TAMPICO—La goëlette fine voilière LILLY No 2, capitaine Th. H. Wood, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu de jours. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à BAOUR & ROUX, No 249, rue Vieille Levée

POUR MATAMOROS—La goëlette anglaise fine voilière HENRY TRAVERS, capitaine R. Fowler, ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira dans le plus bref délai. Pour complément de fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, pied de la rue en face du Marché Français ou à H. LABASSE, Rue Vieille-Levée No 289

POUR MATAMOROS—Débarquant son fret à Bagdad—La belle et fine voilière goëlette mexicaine CAMILLE, capitaine Abt, partira comme il est dit ci-dessus, sous peu de jours. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à J. M. ORIOL, No 4, rue St. Louis, au 2me étage.

POUR MATAMOROS—La goëlette anglaise fine voilière et de première classe DART, capitaine De Kker, ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à L. JOUBLANC, 21 Passage de la Bourse, au premier

POUR TAMPICO—La goëlette fine voilière MARY CAMPBELL, Capt. Petit, partira sous peu comme ci-dessus. Pour balance de fret et passage s'adresser à J. M. ORIOL, No 4 rue St Louis, au 2d étage.

POUR TAMPICO—La goëlette anglaise fine voilière et de première classe NEPTUNE, capitaine Leighton, ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira sous peu pour le susdit port. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à L. JOUBLANC, 31, Passage de la Bourse au 1er.

AUX PEINTRES.

TROIS MILLE LIVRES BLANC DE CERUSE PUR UNION.
20 barils HUILE DE LIN.
4 barils BENZINE.
2 barils ESSENCE DE TEREBENTHINE.
2 barils VERNIS.
LES COULEURS DE TIEMAN, SECHES ET A L'HUILE.
PINCEAUX, &c. &c.
En général tous les articles employés pour la peinture. Le tout de première qualité.
A vendre en quantité, au gré des acheteurs, par CUSACHS & ODEN, encoignure Royale et St. Philippe

Aux Fabricants de Cotonnade.

MILLE livres INDIGO GUATIMALA.
500 livres CHAINE DE COTON, BLANCHE No 5, 10.
300 livres CHAINE DE COTON, ROUGE, TEINTE A L'HUILE.
3 caisses CARDES, d'une qualité supérieure pour l'usage des familles.
A vendre par CUSACHS & ODEN, encoignure St Philippe et Royale.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

JACQUES GEUET a l'honneur de porter à la connaissance du public qu'il a transféré son magasin Nos 141 et 123, rue Royale, entre St-Louis et Toulouse et qu'il continue à y vendre des meubles neufs et d'occasion, et à faire des échanges et des déménagements—Il ne doute pas de satisfaire ses nombreux clients—comme par le passé.

AVIS AUX FRANÇAIS,

A PROPOS DU TIRAGE.

LEON LAUGRIN,

AVOCAT FRANÇAIS ET NOTAIRE PUBLIC,

Consultations relatives au recrutement, de 8 heures à 3 1/2 h. et de 4 à 6 heures du soir, à son bureau,

144, RUE ROYALE,

entre Toulouse et St. Pierre

Evitez le tirage!

ON FOURNIT DES REMPLAÇANTS.

On donne les prix les plus élevés de remplaçants

Wm McGawley & Co

Rue St Charles No 34, en face de l'hôtel St Charles.

Ayant donné une obligation et de bonnes garanties au bureau du colonel STURGEON, maréchal prévôt général assistant et surintendant du service du recrutement du Département du Golfe, pour la fidèle et honorable accomplissement de nos devoirs de fournisseurs de remplaçants à ceux qui tombent au sort, nous sommes autorisés par les autorités militaires et sommes prêts à fournir des remplaçants dans le plus bref délai et aux conditions LES PLUS RAISONNABLES.

Ils donnent les meilleures références pour la fidèle exécution des contrats.

Le tirage! Le tirage! Le tirage,

FONTAINE & Co.

Passage de la Bourse, No 38 et 41 près de la rue de la Douane.

Remplaçants fournis à des conditions avantageuses

Nous sommes de vieux citoyens et pouvons donner les meilleures recommandations. [illegible]

EVITEZ LE TIRAGE

60 .... Rue Carondelet 60

CEUX qui désirent avoir des remplaçants pour éviter le tirage ordonné par les ordres présents du Quartier Général de la Division Militaire de l'Ouest Mississippi, [illegible] Carondelet, au premier.

[illegible]

TIRAGE! TIRAGE!!

[illegible]

A. & S. NEWHOUSE & CO., No 19 rue St Charles

TIRAGE .... TIRAGE

APRES avoir payé les taxes et fourni des garanties au gouvernement, je suis autorisé à engager et à fournir des REMPLAÇANTS, ce que je suis prêt à faire sans délai, et aux conditions les plus raisonnables.

On donne tous les renseignements, en français, anglais, allemand et italien.

On rédige les documents d'exemption.

FRANÇOIS BECTER, 57 Passage de la Bourse.

Conscription! Conscription!!

L. H. PERRET & Cie.

ETANT autorisés par colonel Sheldon Sturgeon, chef du bureau de recrutement et A. A. Maréchal, général dépt. du Golfe, &c.

Nous sommes prêts à fournir des remplaçants dans le plus court délai aux conditions les plus raisonnables. Nous sommes aussi prêts à assurer contre la conscription.

Les meilleures recommandations sont données.

L. H. PERRET & CO., 165, rue Commune.

Tous les jeunes gens qui sont exempts de la conscription trouveront les plus grands avantages, en s'adressant aux sus dits.

L. H. PERRET & CO., 165, rue Commune.

Evitez le tirage! Evitez le tirage!

J. A. CLARK,

RUE GRAVIER, No 143,

DEMANDE ET FOURNIT DES REMPLAÇANTS.

AYANT obtenu une autorisation spéciale du colonel Sturgeon, il est prêt à fournir des papiers d'exemption dans le plus bref délai et aux conditions les plus libérales. Adressez-vous, avant d'aller ailleurs, à No 143 de la rue Gravier. J. A. CLARK, ancien citoyen.

Il donne tous les renseignements nécessaires aux papiers d'exemption.

Le Tirage—Le Tirage

THOMAS LYNNE,

94 .... Rue du Camp 94

Ayant obtenu une autorisation spéciale du Col. Sheldon Sturgeon, surintendant du service du recrutement volontaire, et maréchal-prévôt général assistant Etat de la Louisiane, département du Golfe, conformément à la présente loi, il fournit des remplaçants, il est prêt de fournir des substituts, pour les citoyens qui tomberont au sort ou autrement.

THOMAS LYNNE, rue du Camp, No 94, au premier.

ON DEMANDE DES SUBSTITUTS

Compagnie d'Assurance Mutuelle DE LA LOUISIANE,

Au coin des rues Camp et Gravier.

ONZIEME ETAT ANNUEL.

Conformément à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Total des primes pour l'année expirée le 31 février 1865 ... $423,711 61

Savoir—primes d'incendie $5,191 94
do de mer 13,912 61
do de rivières 15,707 07

En moins, primes remboursées 21,051 81
do primes non déterminées .... [illegible]

Montant net des primes $175,615 81
Pertes payées, savoir—
Pertes d'incendie $3,850 31
do de mer .... [illegible]
do de rivières .... [illegible]

Taxes et revenu intérieur .... $[illegible]
Assurances, frais, &c, intérêt .... [illegible]
en moins .... [illegible]

Balance $71,819 67
Six pour cent d'intérêt sur des certificats de scrip non payés .... [illegible]

Bénéfice net .... [illegible]

Montant net des primes .... $[illegible]
A déduire—montant ne participant pas au dividende .... [illegible]

Montant net des primes participant .... [illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit:
Placé en propriétés foncières .... [illegible]
Placé en hypothèques sur propriétés foncières .... [illegible]
Placé en bons de la ville et autres bons .... [illegible]
Placé en actions de banques .... [illegible]
Placé en actions de la Compagnie d'Assurance Mutuelle .... [illegible]
Prêts garantis par des actions .... [illegible]
Effets .... [illegible]
Primes en voie de perception .... [illegible]
Diverses sommes dues à la Compagnie .... [illegible]
En caisse .... [illegible]

Total .... [illegible]

Le susdit tableau est une copie tirée des livres de la Compagnie.

CHARLES BRIGGS, Président,
L. F. ROUX, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,

Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle Orléans.

Assermenté et souscrit par devant moi, ce 21 mars 1865

SAMUEL MYERS, Deuxième juge de paix de la paroisse d'Orléans.

Les directeurs ont résolu de payer six pour cent d'intérêt, sur les certificats de scrip non encore payés, à partir du 8 mai prochain et ont de plus déclaré un dividende de scrip de vingt cinq pour cent sur le montant net des primes participant pour l'année expirée le 28 février 1865 et les certificats pour le dit dividende à partir du 1er juillet prochain.

CHARLES BRIGGS, Président,
A. CARRIERE, Vice-Président.

J. P. Roux, Secrétaire.

DIRECTEURS:

Chas Briggs,	E. Cramer,
Aut. Carriere,	Arch Montgomery,
Geo A. Foelick,	Chs Lafitte,
R Brugier,	J. Vlosca,
Mason Pilchet,	John S. Maunsell,
Edward Dupasseur,	A Freiche,
P Audetson,	A F Noblom,
A R Montgomery,	N M Benachi,
Alfred Kearny,	H J Vose,
O W Hyman,	Alfred Dolhonde,
Geo W Dunbar,	C O Teichert,
E F Stockmeyer,	Chs Weteman,
P W Schouneld,	F A Luling,
Jas Jackson,	J. A. Stouse,
G. W Conner,	E. Piaggio,
Charles Waters,	E Marquear,
	Wm Prehn,

21 mars au 1er mai—

HOPITAL DE LA VILLE,

Pour la petite vérole, la fièvre scarlatine, &c.

Tenu par le Dr. O. Anfoux,

Rue des Champs-Elysées, entre les rues Joséphine Solidelle, 3me District, Nlle-Orléans.

LES Malades qui enverront des malades à l'Infirmerie pourront continuer à les traiter sans enfreindre les règlements de l'Institution. Les personnes qui désirent y être admises doivent être recommandées ou devront déposer une somme de cinquante piastres.—Pour l'admission, s'adresser à l'infirmerie ou au No 50 de la rue du Canal.

MALADIES.

Dépuratif, Pommade, Injection et Poudre du Dr VERGE.

TOUTES les maladies secrètes, anciennes et récentes, les écoulements, ulcérations, plaies, dartres, boutons et taches syphilitiques, &c, sont radicalement guéris par l'emploi des médicaments du Dr. VERGE. Le dépuratif est spécialement recommandé aux personnes dont le sang est acre ou vicié. S'adresser à GAUDOZ, Jn., pharmacien, encoignure Orléans et Bourbon.

MALADIES SECRETES.

MR E. GAUDOZ, Pharmacien de l'école de Paris informe le public qu'étant de retour de France on peut le consulter, tous les jours, à sa Pharmacie coin Conti et Bourgogne, où il s'occupe comme par le passé, du traitement des Maladies Chroniques, Secrètes, et de la Peau. Les cas les plus graves de Syphilis, d'Ulcérations, Plaies, Exsema, Dartres, Pustules, Démangeaisons, Rougeurs, Taches, la Gonorrhée Chronique, les Ecoulements, Suintements, la Chlorose, les Fleurs Blanches, et toutes les Maladies de l'Appareil Génito-Urinaire, (chez les deux sexes) sont traitées avec le plus grand succès. Consultations de 9 heures du matin, à 4 heures du soir.

Opiat et Injection du Dr. Ricord.

Ces deux préparations sont les seules employées par le Dr. Ricord pour la guérison rapide de la Gonorrhée et des Ecoulements.

A vendre par E. GAUDOZ, Coin Conti et Bourgogne

LAINE!!

ON DONNERA LE PRIX LE PLUS ELEVE pour la laine, au magasin de A. F. DUNBAR, No 20, rue de la Commune.

BOIS D'ARMÉNIE DU Dr CH. ALBERT

Trente ans de succès prouvent la supériorité des BOLS D'ARMENIE du Dr Ch. ALBERT, pour la guérison prompte et radicale des écoulements anciens ou récents, fleurs blanches. Dépôt à Paris, rue Montorgueil, No 19—A New York chez MM. Fouis Milhau et fils, pharmaciens, Broadway, 183, et MM. Fougera, North William, No 10—Nouvelle Orléans chez M. L. Castel, pharmacien, et dans les principales pharmacies de l'étranger.

Approuvée par l'Académie impériale de Médecine Méd. d'or par les hôpit. de Paris

23 ANS DE SUCCES

Recommandée par M. CULLERIER, médecin en chef de l'hôpital des Vénériens — Admise dans les hôpitaux de Paris et de Londres.

PREPARATION AGREABLE, DISCRETE, FACILE A PRENDRE en voyageant et en travaillant, guérit en 6 jours les maladies contagieuses, préparée par G. JOZEAU, pharm., 125, boulevart Magenta, Paris

COPAHINE MEGE

Pour éviter la contrefaçon, exiger ma signature et ma marque de fabrique

Dépôt à la Nouvelle Orléans chez M. Louis Castel, [illegible] Ste Anne Royale, chez M. [illegible] et dans les principales pharmacies des Etats Unis.

ERGOTINE.

DRAGÉES D'ERGOTINE DE BONJEAN.

Médaille d'or de la Société de Pharmacie de Paris.

[illegible]

PEPSINE BOUDAULT

[illegible]

ELIXIR DIGESTIF

Dépôt général à Paris: [illegible] BOUDAULT [illegible]

A la Nouvelle-Orléans, chez MM. [illegible] toutes les honorables Pharmacies [illegible]

DRAGÉES DE CUBÈBINE AU COPAHU DE LABÉLONYE

[illegible] Nouvelle Orléans, chez M. Louis Castel, pharmacien, encoignure Ste Anne et Royale, et dans les principales [illegible]

INJECTION BROU

HYGIENIQUE INFAILLIBLE et PRESERVATRICE. La seule guérissant sans rien lui adjoindre. Se trouve dans les principales pharmacies de l'Univers. A Paris chez l'inventeur, BROU, rue Lafayette 31, et Boulevard Magenta 112.

MALADIES DE LA PEAU

Il résulte des expériences faites dans l'Inde et en France par les médecins les plus accrédités, que les GRANULES et le SIROP D'HYDROCOTYLE ASIATICA de J. LEPINE, sont le remède par excellence contre toutes les variétés de DARTRES et à tous maux de la peau, même les plus rebelles, comme la lèpre et l'éléphantiasis, contre la SYPHILIS constitutionnelle [illegible]

Dépôt général à Paris chez FOURNIER et LABELONYE, rue Bourbon-Villeneuve, 19. A la Nouvelle Orléans, chez M. Louis Castel, pharmacien, encoignure Sainte Anne et Royale et dans les principales pharmacies.

Ordre d'enrolement No 6

Bureau du Surintendant du Service de Recrutement Volontaire et Maréchal Prévôt Général Assistant Etat de la Louisiane—Département du Golfe.
Nlle-Orléans, 27 mars 1865.

I—Comme il reste encore beaucoup à faire relativement à l'entrée des certificats d'enrôlement, le délai est prorogé au 15 du mois courant. Les bureaux seront ouverts de 8 heures du matin à 4 heures de l'après midi de tout pour le Premier, le Quatrième et le Troisième District rue Perdido, No 21, pour le Quatrième District, rue du Camp, No 211.

II—Les règlements suivants sont édictés pour la gouverne de tous ceux que cela concerne—

1—Ceux qui arrivent en ville doivent se faire inscrire dans les cinq jours qui suivront leur arrivée, sous peine d'être sujets à l'amende et à l'emprisonnement—Bureau, rue St. Charles, No 199; heures de 8 heures du matin à 4 heures de l'après midi.

2—Ceux qui ont été ou pourraient être exemptés qui ont été condamnés à l'amende pour contravention à la loi d'enrôlement, sont requis de payer le montant dans les cinq jours suivant la [illegible] la présente publication. Bureau pour le paiement des amendes, rue St. Charles, No 199; heures de 8 heures du matin à 4 heures de l'après midi.

3—Ceux qui ont de 18 à 45 ans et 25 pouvant se faire inscrire aux bureaux suivants: Pour le Premier, Deuxième Districts, rue Carondelet, No 5;—pour le Troisième District, au coin des rues Dauphine et Royale: Pour le Quatrième District—paroisses comprises dans le Premier District d'enrôlement, rue du Camp No 211 heures de bureau, de 8 heures du matin à 4 heures de l'après-midi.

4—Ceux qui sont tombés au sort et se sont présentés pour l'enrôlement d'après la Proclamation du Président, en 12 mars 1865, s'appliqueront [illegible]

[illegible]

SHELDON STURGEON. A. A. P. M. G.

Nouveau magasin de Cigares.

AVIS AU PUBLIC.

J. A. DEL TRIGO, si favorablement connu du public et d'un nombre d'amateurs des établissements de cigares, annonce à ses amis et au public qu'il vient de rouvrir le magasin CRESCENT, au coin des rues ROYALE et BIENVILLE, où l'on trouvera les marques de cigares les plus en vogue, ainsi que cigarettes, tabacs, &c. Il espère que son ancienne clientèle voudra bien lui accorder le bienveillant patronage dont elle l'avait déjà honoré.

Graines de coton.

VENANT d'être reçu: 250 sacs graines de coton Petit Golfe, qualité de choix.
A vendre par A. F. DUNBAR.

John S. Tully,

AVOCAT,

Donne des consultations en anglais, en français et en espagnol.

20 .... Commercial Place 20

Aux planteurs de Riz.

Attention!

TISSU DE FIL DE FER pour les moulins à Riz, fait sur commande expressément pour nous et de différentes grosseurs.
A vendre par RICE BROS & CO, Rue Tchoupitoulas, No 42.

NOUVEAUX MEDICAMENTS

INJECTION ET LIQUEUR.

Pour la guérison rapide et infaillible de la gonorrhée et les écoulements de toute nature, quelqu'anciens qu'ils soient.

EAU ET SIROP DEPURATIF pour la guérison des dartres, boutons ulcères, etc., funeste conséquence des maladies secrètes.

Liqueur anti-rhumatismale.

A vendre par R. BATTIER, pharmacien encoignure Dauphine et St. Pierre

AVIS.

LE soussigné ayant été nommé Inspecteur des poids et mesures, pour le Deuxième District de la ville de la Nouvelle Orléans, a l'honneur d'annoncer au public qu'il a ouvert son bureau au No 41 de la rue Ste-Anne, entre les rues Chartres et Royale, et qu'on l'y trouvera tous les jours [les dimanches exceptés] depuis le lever jusqu'au coucher du soleil.

E. V. LECLERE. Inspecteur des poids et mesures, 2me District. rue Ste-Anne, No 41.

Graines de Coton.

QUATRE MILLE boisseaux CLUSTER.
3000 do VICK.
3000 do prolifique de Herd,
3000 do PETIT GOLFE.
A vendre par JOHN H. CARTER, 8 et 10, rue Tchoupitoulas

L. E. MARCHAND, IMPRIMEUR
201 .... Rue de Chartres 201
Entre Ste Anne et Dumaine.

AVIS AUX MEDECINS

Sirop du Dr FORGET

Il guérit Rhumes, Toux, Coqueluches, Irritations nerveuses des bronches et toutes les maladies de poitrine. Il rafraîchit le malade et le médecin. Une cuillerée à café suffit. CHABLE, Paris, rue Vivienne 36, et les principales Pharmacies.

MADAME SAMPLE,

LA MERVEILLEUSE ASTROLOGUE,

FAIT L'ETONNEMENT DEPUIS son ENFANCE de tout ce qu'il la consultent. La clarté avec laquelle elle prédit le caractère et profil des événements de la vie de chaque individu, est l'objet des conversations dans toutes les sociétés. Elle connaît la question des maladies auxquelles les femmes sont sujettes [illegible]

[illegible]

LA GRANDE CLAIRVOYANTE

Madame LABLANCHE,

CETTE incroyable et célèbre clairvoyante a fixé sa résidence au No 102 de la rue Bienville, entre les rues Bourbon et Dauphine. Le don extraordinaire de seconde vue la met à même de découvrir, sans jamais se tromper, les causes de la [illegible]

[illegible]

LE Dr. RODRIGUEZ

De la Faculté de la Havane,

Arrivé récemment de Londres, de Paris et des principales villes de l'Europe, offre [illegible] au public de cette ville, pour le traitement de la gravelle, des maladies de la vessie [illegible]

Cabinet de consultation—Rue Conti, No 73, entre les rues Royale et Bourbon. Heures de consultation, de 7 à 9 heures de l'après midi.

AVIS.

LE Dr. Dr. LAURÉAL, médecin homoeopathe, rue St Pierre No 157, s'occupe des diverses branches de sa profession et en particulier des maladies vénériennes.

Consultations—de 7 à 9 heures A. M. 5 avril—3m

LE Dr. JULES A. MATHIEU,

HOMŒOPATHISTE,

REPRENANT avec activité l'exercice de la Médecine, informe ses clients et le public, qu'il a établi son DOMICILE ainsi que son CABINET DE CONSULTATION au

No. 319 rue des Remparts,

près l'Esplanade.

Heures de consultation, de 8 à 9 A. M. et de deux à quatre heures de l'après midi. 5 avril—1m

LE Dr. C. BEARD,

OCULISTE,

Est de retour à la Nouvelle Orléans et a repris l'exercice de sa profession.

OFFICE, RUE CARONDELET, No 1, Coin Canal, au premier.

Heures de consultation—De midi à trois heures.

SE RETIRANT DES AFFAIRES.

GRAND STOCK DE

Marchandises sèches étrangères et du pays,

VENTE DE CLOTURE AU PRIX COUTANT AU DETAIL SEULEMENT.

Désirant me retirer des affaires le plus tôt possible, je vendrai, AU PRIX COUTANT, le STOCK ENTIER de MARCHANDISES SECHES étrangères et du pays du magasin No 134 de la rue du Canal.

Plusieurs jours étant nécessaires pour préparer les marchandises, en faisant une forte réduction dans le prix actuels, il ne sera rien offert avant LUNDI, 20 du courant.

M. E. HAGGERTY, rue du Canal No 133.

Changement de magasin.

G. BORZINO,

IMPORTATEUR de vins, liqueurs, huile d'olive, sardines, fruits, amandes, macaroni et vermicelli d'Italie, bouchons, &c, &c, a l'honneur d'informer le public qu'il a transféré son magasin au

No 71, rue de la Vieille Levée, entre Conti et Bienville,

Bernard Turpin,

ENCANTEUR

ET

NEGOCIANT COMMISSIONAIRE,

No 97, rue de la Vieille Levée

entre St Louis et Conti.

Entrepot de Tapis,

No. 19 .... Rue de Chartres .... No. 19

NOUS avons en magasin un grand assortiment de tapis tels que—

MEDAILLONS, velours, tapisserie,
WILTON, 3 plis et Ingrain,
VENITIENS et autres tapis,
NATTES blanches, rouges, à carreaux, &c.,
TOILE CIREE de différentes largeurs et qualités,
Couvertures de table et de piano, paillassons, nattes, Rouleaux d'escalier, abat-jour, corniches et baguettes que nous offrons à des prix modérés pour du comptant.

A. BROUSSEAU & Co

INSTITUTIONS

INSTITUT ST-LOUIS

POUR LES DEMOISELLES,

Dirigé par Mme DERON,

370 .... RUE DAUPHINE .... 375.

On peut, pour plus de renseignements se procurer le prospectus à l'établissement, ou chez les principaux libraires.

INSTITUTION LOCQUET.

PENSIONNAT ET EXTERNAT, DE JEUNES DEMOISELLES.

RUE DU CAMP

No 190 et 201, entre Julie et St. Joseph

☞ Pour renseignements, s'adresser au local de l'Institution, ou des prospectus seront délivrés.

Institut St-Charles

Dirigé par Mme C. MACE

Pensionnat et Externat pour les Demoiselles

101 .... RUE BOURBON 101

En face de l'Opéra

CETTE Institution, transférée dans une des plus vastes maisons de la ville, peut aujourd'hui recevoir un plus grand nombre de pensionnaires. Le local vient d'être disposé de manière à satisfaire à toutes les exigences d'un établissement de ce genre: la cour est vaste, sèche, ombragée, les salles d'études et les dortoirs sont parfaitement aérés.

Les professeurs attachés à cette Institution sont tous [illegible]

[illegible]

LOUISIANA ACADEMY,

Institution dirigée par M. A. Fortier

PENSIONNAT ET EXTERNAT

Pour les jeunes gens, RUE HOSPITAL, No 131 entre Dauphine et Bourgogne.

☞ Les prix varient de [illegible]

☞ Les personnes qui désirent des prospectus peuvent s'adresser [illegible]

ECOLE

Française, Anglaise et Espagnole.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SUPERIEUR

PENSIONNAT ET EXTERNAT

CLASSES DU SOIR.

210, 212, 214, Rue des Remparts.

Compagnie d'Assurance Hope, de la Nlle Orléans.

[illegible] RUE DU CANAL

Nlle Orléans, ce 14 Décembre 1864.

A une assemblée générale de la Direction tenue [illegible] dividende de VINGT POUR CENT [illegible]

A. LEBRETON, Secrétaire.

PLUS DE DISTANCE.

DIVINATION, PREDICTION

PAR MADAME ADAH,

[illegible]

PHOTOGRAPHIE ARTISTIQUE

On appelle particulièrement l'attention du PUBLIC FRANÇAIS sur les portraits faits par la COMPAGNIE PHOTOGRAPHIQUE DE LA NOUVELLE ORLEANS,

57 .... Rue du Camp 57

Ce local est pourvu de tout ce qui est nécessaire à un établissement de ce genre: des salons élégants, des instruments perfectionnés, et tous les accessoires qui, joints au talent de l'artiste, permettent de fournir des EPREUVES PHOTOGRAPHIQUES d'une [illegible] parfaite.

PHOTOGRAPHIE ARTISTIQUE

PERSAC & LEGRAS ayant ouvert rue du CANAL No 134, entre St Charles et Carondelet, une nouvelle Galerie Photographique, ont l'honneur d'inviter le public à venir visiter le genre d'Ambrotypes et entièrement NOUVEAU qu'ils ont adopté, possédant des appareils d'un ordre pour l'exécution de toutes sortes de Photographies, Ambrotypes, Mélanotypes, Copies, &c. &c. dans les plus grandes dimensions. Les prix sont modérés.

Les DAMES, contrairement à ce qui existe dans beaucoup d'autres maisons, trouveront à leur service une dame, ayant un salon de toilette, avec une COIFFEUSE tout prête à leur disposition.

L'encadrement et tout cartonnage les sera fait dans l'établissement ainsi que la retouche.

Des leçons de DESSIN et PEINTURE seront données par M. PERSAC à des conditions libérales.

PHOTOGRAPHIE

Seulement $3 la douzaine;

AYANT acheté la galerie de Photographie du No 25 DE LA RUE DE CAMP, nous avons l'honneur d'annoncer au public que nous sommes prêts à exécuter toutes espèces de Photographies.

Ambrotypes, ferrotypes, dito, sur ivoire, de la plus grande beauté, tirés dans le plus bref délai.

Nous exécutons toutes sortes de Photographies à la satisfaction de notre clientèle et à aussi bas prix que possible.

JOSEPH LANGWITH, JOHN WEISS

Hotel du Globe

A BAGDAD (Mexique.)

M. L. CHAPLAIN a l'honneur de prévenir le public et ses amis en général qu'il vient d'ouvrir un hôtel à Bagdad (Mexique) expressément pour les voyageurs, où l'on trouvera bonne table et logement à des prix modérés.

L. CHAPLAIN, propriétaire

HOTEL RICHELIEU,

[Bagdad, Mexique.]

JULES MARTIN, propriétaire du Restaurant Victor à la Nouvelle Orléans, a l'honneur d'annoncer à ses nombreux clients et au public en général qu'il vient d'acheter à Bagdad (Mexique) le restaurant hôtel dirigé autrefois par M. Ferrand et connu sous le nom d'Hôtel Richelieu.

Il espère que le bienveillant patronage qui lui a été accordé depuis 27 ans à la Nouvelle Orléans lui sera continué dans son nouvel établissement.

Un service attentif, une bonne cuisine, une cave bien pourvue de vins et liqueurs de toutes sortes ne laisseront rien à désirer aux voyageurs.

Hotel du Grand Orient

A BAGDAD (Mexique.)

MM. GEORGE & Cie, annoncent à Messieurs les voyageurs qu'ils trouveront dans cet établissement des chambres et une bonne table, servie à des prix modérés.

Hotel de l'Europe,

A BAGDAD (MEXIQUE)

Mme A. GIRARD, seule propriétaire.

CHAMBRES GARNIES

Et table servie à toute heure.

L'ancienne maison Girard par Mme A. Girard et M. L. Martin étant dissoute, Mme Girard ne sera responsable d'aucune dette non contractée par elle-même pour cet hôtel.

RESTAURANT DES HABITANTS

Passage de la Bourse, 123,

entre St Louis et Conti,

M. A. LAURENT a l'honneur d'annoncer aux habitants de la campagne qu'il ouvrira DIMANCHE, 19 du courant, un RESTAURANT et MAISON DE PENSION au local ci-dessus.

Un cuisinier français prendra la charge de la cuisine. On pourra pensionner à la semaine ou au mois, ou manger à la carte, ou à table d'hôte. Chambres garnies pour ceux qui désirent loger.

La table d'hôte sera servie à 6 heures du matin, à 5 heures, midi, 3 heures et à heures P. M.

Restaurant Washington

M. A. CAMORS, avantageusement connu en cette ville pour avoir tenu le "Commercial Restaurant", a l'honneur d'annoncer à ses nombreux clients et au public en général, qu'il vient d'ouvrir le RESTAURANT WASHINGTON au lac Pontchartrain, de concert avec M. Jules Courcha.

Il espère que le bienveillant patronage qui lui a été accordé depuis longues années, lui sera continué dans ce nouvel établissement.

RESTAURANT GRASSOT.

Rue St. Pierre 65,

entre Royale et Bourbon,

M. ANTOINE ALCIATOR ayant fermé sa halte et transformé son établissement en un RESTAURANT, se met à la disposition de ses amis et du public en général. On trouvera chez lui une cuisine de premier ordre et des vins de choix.

Pensionnaires au mois et à la semaine.
Repas de corps, noces, festins, &c.
Salons pour familles—Chambres garnies.
M. Antoine Alciator se charge également de toutes commandes pour la ville.

Restaurant Français,

72—RUE DE CHARTRES—72

Tenu par M. Philippe Forgot.

CHAMBRES GARNIES—Pension au mois et à la semaine. MM. les habitants trouveront toujours des chambres à leur disposition. Repas de noces, baptême, &c. M. FORGET conservera ses anciens prix.

CONSERVEZ VOS DENTS!

J. A. CASABAVANT,

CHIRURGIEN DENTISTE 195 .... RUE DU CANAL .... 195 entre Bourgogne et Remparts, où il continue à exécuter scientifiquement toutes les opérations que dans l'art du dentiste.

Consultations en français, en espagnol et en anglais.

Le Dr. A. L. PLOUGH, Jr.

CHIRURGIEN DENTISTE,

SUCCESSEUR DU DOCTEUR E. SOUCHON. Cabinet au coin Bourbon et Orléans—Entrée 33, rue d'Orléans.

Reçu à New York, par les steamers Washington et Lafayette, du Havre, et, au débarquement du steamship Evening Star, une facture de SPECIALITES FRANÇAISES ET PRODUITS PHARMACEUTIQUES, que le soussigné vendra aux pharmaciens et au public, aux plus justes prix d'importation.

Cet envoi se compose entr'autres de
ELIXIR ANTISEPTIQUE, de Boudault.
BISCUITS DEPURATIFS, du Dr. Ollivier.
SIROP DE RAIFORT IODE, de Dorvault et de Laurelot.
CAPSULES MOTHES, Raquin et Mathey Caylus.
GRANULES de DIGITALINE et D'ATROPINE.
FER de QUEVENNE, PAPIER FAYARD.
ANTIGOUTTEUX GENEVOIX.
CIGARETTES D'ESPIC, PURGATIF LEROY.
SIROP DE DENTITION du Dr. Delabarre.
POUDRES DE BISMUTH, du Dr. Patterson.
SIROP DE ROBIQUET, HUILE de JONGH.
PILULES et LIQUEUR, du Dr. Laville.
SIROP de LACTUCARIUM, PATES PECTORALES, &c, &c, &c.—A vendre par

E. M. MOUGIN, pharmacien, Nos 17 et 21 rue Dauphine, Enc. Douane.

VENTES JUDICIAIRES.

Auguste Poirier vs Charles Rolling.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—No [illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI dix-huit d'avril 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles de Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Deux (2) lots de terre, situés au faubourg Jackson, désignés par les Nos Cinq et Six, de l'îlet No Quarante, compris entre les rues Napoléon, Du Maine, Alexandre et Chemin de la Métairie, d'après le plan général du dit faubourg, déposé en l'étude de Joseph Cuvillier, notaire public en cette ville.

Lesdits lots ainsi désignés sont les Nos Cinq et Six, d'après un plan particulier dressé par Allou d'Hémécourt, et qui est annexé à un acte passé par devant notaire Cuvillier, en date du 11 janvier 1854. Lesdits terrains mesurent ensemble, mesure américaine, cinquante six pieds huit pouces et deux lignes de face à la rue du Maine, sur une profondeur oblique de cent quatre vingt trois pieds cinq pouces sur la ligne du côté de la rue Alexandre et de cent cinquante huit pieds quatre pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne du côté de la rue Napoléon.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Pierre Couvelon, par acte au rapport de O. Drouet, notaire public en cette ville, en date du 14 novembre 1861.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats Unis.

ALFRED SHAW, Shérif de la paroisse d'Orléans.

17 mars—24 avril 11 18

Succession de feu Andrew Lynch et de Johanna Lynch, sa défunte épouse, cumulées.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle Orléans—No [illegible]—En vertu d'un ordre de [illegible] de février 1865 à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans la succession ci-dessus, je procéderai, le LUNDI dix-sept avril 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre celles de Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, pour le compte des dites successions à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans le Troisième District de cette ville, [illegible] rue [illegible] Bons Enfants, du plan [illegible] et désigné par [illegible]

[illegible]

ALFRED SHAW, Shérif de la Paroisse d'Orléans

Succession de J. C. P. Wederstrandt.

[illegible]

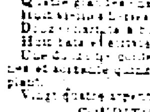

HABITATION HARLEM [illegible]

[illegible]

CONDITIONS DE LA VENTE:

[illegible]

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

Vente par Hoffman & Marks

Succession d'Adolph Foudras, No 21,158.

Magnifique terrain amélioré situé dans la rue Rousseau, près le marché Seraphin

PAR HOFFMAN & MARKS.

S. B. [illegible], Encanteur

Bureau et salle de vente, 96 rue de Chartres, No 36.

SAMEDI, 15 avril 1865, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. J. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, No 21,158, en date du 8 mars 1865, la propriété ci-après et appartenant à la dite succession, savoir:

Un certain terrain situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Rousseau, Seraphin, Fulton et Philip, No [illegible] de la rue Rousseau, ayant [illegible] pieds [illegible] pouces de face à la dite rue Rousseau, sur une profondeur de cent vingt pieds; entre parallèles ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent consistant en une maison à un étage, [illegible] un grand magasin à installations de gaz et citernes. Les premiers cinq chambres, [illegible]

[illegible] défunt à acheter de Jean Baptiste Gerard, par acte passé par devant S. Magner, notaire public, le [illegible] 1860.

Conditions—Comptant, sur livraison, en billets du trésor des Etats Unis. Le prix sera exposé à la Bourse dans quelques jours. L'acte de vente par devant A. Barnett, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

Également en même temps, au même endroit, pour le compte de la dite succession, divers comptes.

15 mars—17, 3 et 15 avril

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de Gabriel Henry Leaumont. No 21,191.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. A. J. VILLERE, Député Greffier.

Succession de John Green—No 20,777

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la dite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour. A. J. VILLERE, Député Greffier.

George Schaffner contre John Finnegan—Cour du Septième Juge de Paix, Paroisse d'Orléans—No 7013.

EN vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'honorable John F. Barrett, Septième Juge de Paix dans et pour la Paroisse d'Orléans, je saisirai et vendrai, à l'enchère publique, JEUDI, 13 avril 1865, à 10 heures du matin, au No 80 de la rue du Camp, entre les rues St. André et Ste. Marie—Une charrette à meubles, une charrette, un bois étal—La même propriété a saisie postérieurement dans le susdit procès. Conditions—Comptant, en billets du Trésor.

CORNELL BUHLER, Constable.

Nos 27,558 et 27,559—Lafitte, Dufilho & Co, agents, &c, contre F. Perez, Cour du Quatrième Juge de Paix de la paroisse d'Orléans.

EN vertu de deux writs de fieri facias qui m'ont été adressés et délivrés par l'Honorable V. O. Terrebonne, Quatrième Juge de Paix dans et pour la paroisse d'Orléans, je vendrai à l'enchère publique, sur les lieux, le fonds de café situé au coin des rues Ursulines et Royale, SAMEDI, 15 avril 1865, à midi, saisi dans la susdite procès.

Conditions—Comptant, sur livraison.

F. O SULLIVAN, constable.

Chemin de fer Pontchartrain.

Arrangement de printemps et d'été.

Pour aller au Lac et en revenir le même jour, 25 cents.

Pour aller à la station Gentilly, 15 cents et autant pour revenir.

A dater de SAMEDI, 1er avril 1865, les convois partiront comme suit:

—Départ des chars—

DE LA VILLE. | DU LAC.

[illegible]

Les passagers qui désirent s'arrêter à la Station de Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du convoi.

G. PANDELLY, surintendant